

Le 7 avril 2021

Monsieur Simon Morin
Directeur
Ville de Coaticook
77, avenue de la Gravière
Coaticook (Québec) J1A 3E5

Objet : Consultation publique sur les enjeux pour le projet de construction d'un bassin de rétention sur le ruisseau Pratt à Coaticook par la Ville de Coaticook (Dossier 3211-01-082)


Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), une consultation publique sur les enjeux du projet de construction d'un bassin de rétention sur le ruisseau Pratt à Coaticook par la Ville de Coaticook a été tenue entre le 17 février 2021 et le 19 mars 2021, via le Registre des évaluations environnementales.

Dans le cadre de cette consultation publique, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pouvait faire part au ministre de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Nous vous informons que nous n'avons reçu aucun commentaire au cours de cette consultation. Nous vous invitons toutefois à poursuivre vos démarches d'information et de consultation du public et des communautés autochtones, le cas échéant, car celles-ci devront être présentées dans votre étude d'impact, tel que précisé à la section 1.2 de la directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le directeur général,

DocuSigned by:

FD750366194244A...

Yves Rochon